



## **REGLEMENT ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **CENTRE AQUATIQUE DE LA CALI – LA CALINESIE**

#### *Préambule*

La CALI est la communauté d'agglomération du Libournais ; elle a pour vocation d'associer des communes qui souhaitent agir sur des projets communs de développement et d'aménagements de l'espace, et sur la mise en place de services de proximité.

Son siège est situé 42 rue Jules Ferry - CS 62026 - 33503 Libourne Cedex

La CALI a construit un centre aquatique intercommunal à Libourne, nommé La Calinésie, aux Dagueys, comprenant plusieurs bassins de nage ou d'animations aquatiques et une zone de loisirs afin de répondre à l'ensemble des besoins du territoire, et plus largement de l'Est girondin.

#### **Article 1-Définitions :**

**Acheteur** : personne faisant l'acquisition pour son compte ou celui de tiers de droit d'entrée.

**Billet** : droit d'entrée concrétisé soit par un support papier soit sous format numérique.

**Centre**: dénommé également Centre Aquatique est un espace comprenant des bassins de nage et des animations aquatiques et une zone de loisirs

**CALI** : Communauté d'agglomération du Libournais

**CGV** : conditions générales de vente.

**Cookies** : fichiers informatiques, inscrits dans la mémoire du navigateur de l'utilisateur, qui contiennent un identifiant unique par navigateur et permettent de connaître l'historique des visites sur le Site internet et chacune de ses pages

**Données** : désigne les données des Clients et des Utilisateurs, qu'il s'agisse de Données à Caractère Personnel ou non

**Internet** : réseau mondial interconnecté par l'intermédiaire du protocole TCP/IP.

**Sortie de l'établissement** : s'entend par le passage des caisses vers l'extérieur.

**Usager** : utilisateur des services du centre aquatique, toute personne entrant dans l'établissement et titulaire d'un billet d'entrée ou d'un abonnement.

#### **Article 2-champ d'application**

Les présentes conditions générales de vente ont pour vocation de régir les conditions d'accès au centre aquatique et aux activités notamment aquatiques organisées dans l'enceinte du Centre Aquatique et les conditions de délivrance des droits d'entrée.

Les conditions générales de vente font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement et sont consultables sur le site internet du centre aquatique.

La validation des conditions générales s'effectue par le fait de s'acquitter du droit d'entrée ou l'achat d'un forfait pour les personnes se présentant à la caisse et par la validation en ligne des conditions générales pour les internautes lors de l'achat d'un forfait ou d'un ou des billets.

Les présentes conditions générales de vente sont complétées par un règlement et devoirs des usagers ainsi que les règles générales du site.

En tant qu'utilisateur des services du centre aquatique, toute personne entrant dans l'établissement est tenue de connaître et de respecter le règlement intérieur, qui définit les droits et devoirs des usagers ainsi que les règles générales du site. Les conditions concernant les formules et abonnements, les conditions d'accès et d'adhésion aux prestations sont précisées dans l'Article 2. L'achat d'un droit d'entrée par l'utilisateur implique également l'adhésion sans réserve au règlement intérieur.

Tout usager reconnaît, en approuvant les présentes CGV ou en s'acquittant sous quelque forme d'un droit d'entrée, être en capacité légale de contracter.

La direction du centre aquatique se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions. Leur application entrera en vigueur par délibération du conseil communautaire.

Les conditions générales de vente applicables sont celles mises en ligne sur le site du centre Aquatique de la CALI à l'adresse [www.la-calinesie.fr](http://www.la-calinesie.fr) ) à la date d'achat du billet ou du forfait.

Elles sont également affichées aux caisses, à l'entrée de l'établissement du Centre Aquatique.

### **Article 3 – Accès –**

#### **Deux périodes sont déterminées dans l'année :**

\*La période verte/bleue correspondant à l'ouverture du centre aquatique (= piscine intérieure / espace bien-être)

\*La période jaune correspondant à l'ouverture du parc aquatique (= piscine intérieure / parc aquatique / espace bien-être)

Ces périodes seront définies chaque année par arrêté du Président et seront affichées à l'accueil du centre aquatique et sur le site internet.

**En cas de forte intempérie, en période jaune, le parc aquatique peut être évacué sans pouvoir prétendre à aucun remboursement ni réduction sur l'abonnement ou sur le prix de délivrance des billets. Il appartient aux usagers de se renseigner au préalable sur les conditions d'accès au site.**

Les enfants de moins de 10 ans doivent être impérativement accompagnés d'un majeur et placés sous la responsabilité de ce dernier.

L'accès au centre aquatique peut être subordonné à la production d'un document justifiant de l'âge de l'utilisateur.

L'accès aux mineurs de moins de 10 ans non accompagnés est interdit

**Les cartes d'abonnement et billetterie en ligne ne pourront pas être utilisées si la fréquentation maximale instantanée est atteinte (795 personnes en période bleue et 1545 personnes en période jaune). Il faudra attendre qu'une place se libère pour accéder aux équipements.**

### **Article 4- Horaires d'ouverture**

Les horaires et jours d'ouverture sont affichés à l'entrée de l'établissement. Ils sont consultables sur le site internet ainsi que sur la documentation papier disponible à l'entrée. Ils varient selon les périodes jaunes ou bleues de l'année définies à l'article 3.

La fermeture des caisses se fait 30 minutes avant la fermeture de l'établissement en période bleue et 45 minutes en période jaune. L'évacuation des bassins est prononcée 15 minutes avant la fermeture de l'établissement en période bleue et 30 minutes en période jaune.

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées, l'utilisateur devra dans un premier temps se présenter à l'accueil. La vente des tickets et/ou d'abonnements se fera uniquement par les régisseurs, suppléants, mandataires, appelés « agents de caisse » ou par l'intermédiaire du site de vente en ligne du centre aquatique. Aucune vente ne pourra s'opérer par d'autres personnes que l'agent de caisse. La Cali décline toute responsabilité quant aux droits d'entrée acquis par les usagers en dehors de ce cadre. Aucune réclamation ne sera jugée recevable les concernant.

Toute sortie de l'établissement est considérée comme définitive.


S'agissant d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestation spécifique telle qu'une compétition. Les usagers seront informés de ces différentes fermetures par voie d'affichage et sur le site internet.

La Cali se réserve le droit de fermer l'établissement ou certaines zones d'activités ou de modifier les horaires sans préavis, sans donner droit à remboursement.

## Article 5 – Nature des produits vendus

Catégories de tarifs Résident /Non-résident / Réduit /Plein tarif

- Enfants – de 3 ans : gratuit
- Enfants : 3 ans et +
- Adultes : 16 ans et +

Envoyé en préfecture le 17/05/2022  
 Reçu en préfecture le 17/05/2022  
 Affiché le   
 ID : 033-200070092-20220510-2022\_05\_134-DE

### 5.1- Descriptif des produits vendus - Entrées

ENTREE UNITAIRE			
	PISCINE et PARC AQUATIQUE	ESPACE BIEN-ETRE + PISCINE / PARC AQUATIQUE (selon période)	ESPACE BIEN-ETRE
ZONES ACCESSIBLES	Accès aux Bassins. Entrée piscine (bassin de baignade intérieur) Entrée parc aquatique (bassins de baignade intérieur et extérieur et toboggans)	Accès aux bassins et à L'espace détente	Accès à l'espace détente
PUBLICS	enfants et adultes 16 ans et +	16 ans* et +	
SUPPORTS	Ticket vendu à l'unité Bracelet ou carte abonné	Bracelet jetable Bracelet abonné	
VALIDITE	Valable en fonction des périodes à l'heure ou à la journée, sous réserve de la capacité d'accueil de l'établissement. Il est conseillé de faire l'achat du ticket le jour de la venue afin d'éviter toute déconvenue.		

ABONNEMENT (Carte et bracelet)					
	PISCINE (abonnement 10 entrées ou 10 heures)	PARC AQUATIQUE (abonnement 10 entrées)	ESPACE BIEN-ETRE + PISCINE (abonnement 10 entrées)	ESPACE BIEN-ETRE (abonnement 10 heures)	ESPACE BIEN-ETRE + PISCINE + PARC AQUATIQUE (carte annuelle)
ZONES ACCESSIBLES	Accès aux bassins	Accès aux bassins piscine et parc aquatique	Accès aux bassins et à L'espace bien-être	Accès uniquement à l'espace bien-être	Accès aux bassins, à l'espace bien-être et au parc aquatique
PUBLICS	Enfants et adultes	Enfants et adultes	16 ans* et +	16 ans* et +	16 ans* et +
SUPPORTS	Carte	Carte	Bracelet	Bracelet	Bracelet
VALIDITE	Valable 18 mois de date à date, à compter du jour de l'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue**.	Valable 18 mois de date à date, à compter du jour de l'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue**.	Valable 18 mois de date à date, à compter de la date d'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue**.	Valable 18 mois de date à date, à compter de la date d'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue**.	Valable 1 an de date à date

\* Accompagnés d'une personne majeure

\*\* Le reliquat peut être reporté uniquement pour l'achat d'un nouvel abonnement

## 5.2 - Caractéristiques des produits vendus – Entrées, abonnements, tarifs sociaux

### Caractéristiques communes aux cartes 10 entrées piscine et 10 heures piscine.

#### entrées piscine + bien-être

- Les cartes sont nominatives à l'achat mais le titulaire peut en donner l'usage à toute personne de son choix, sous réserve qu'elle puisse bénéficier des mêmes conditions tarifaires que le titulaire de la carte. S'il s'agit d'une carte bénéficiant du tarif résident, elle ne peut être prêtée qu'à un résident. Un document justificatif sera demandé. Le client peut avoir connaissance du solde et de la date de validité de son badge en entrant lorsqu'il l'appose sur la tablette horaire située à proximité de la caisse. Le décompte horaire ou unité s'effectue à chaque entrée en apposant la carte sur le tripode. Le décompte horaire de sortie s'arrête lorsque l'utilisateur appose sa carte sur la tablette horaire située sur la banque d'accueil.

- En cas de perte ou détérioration, la recréation d'une nouvelle carte est facturée.

#### ▪ Spécificités de l'abonnement 10 entrées piscine

- La carte ne donne pas accès au parc aquatique, elle est valable 18 mois de date à date ; elle ne fonctionne pas durant la période jaune (été).
- Le client en possession d'une carte accède directement en présentant sa carte sur le tripode autant de fois qu'il y a de personnes à entrer.
- Le client peut choisir à tout moment de faire le rachat de 10 entrées cumulables avec le ou les entrées restantes. Le reliquat d'entrées ne peut être reporté que dans le cas où le client effectue l'achat d'un nouvel abonnement. La validité de son badge sera alors prolongée de 18 mois.

#### ▪ Spécificités de l'abonnement 10 entrées piscine + bien-être

- L'abonnement ne peut être vendu sur la période jaune. Toutefois, les clients en possession du forfait peuvent en faire usage jusqu'à épuisement du solde même en période jaune. L'achat ou le rechargement ne pourra se faire qu'en période bleue. L'abonnement est valable 18 mois de date à date.
- Le client en possession d'un bracelet accède directement en présentant sa carte sur le tripode autant de fois qu'il y a de personnes à entrer. Il passera en caisse pour générer une liaison bien-être qui permettra à ses accompagnants de profiter de l'entrée déduite de l'abonnement.
- Le client peut choisir à tout moment de faire le rachat de 10 entrées cumulables avec le ou les entrées restantes. Le reliquat d'entrées ne peut être reporté que dans le cas où le client effectue l'achat d'un nouvel abonnement. La validité de son badge sera alors prolongée de 18 mois.

#### ▪ Spécificités des cartes horaires

- L'utilisation de cette carte est valable toute l'année en continue (périodes bleue et jaune)
- La carte horaire ne permet pas plusieurs entrées simultanées.
- Elle est nominative à l'achat mais le titulaire peut en donner l'usage à toute personne de son choix. S'il s'agit d'une carte bénéficiant du tarif résident, elle ne peut être prêtée qu'à un résident. Un document justificatif sera demandé.
- Lors de l'achat, la carte est créditée de 30 minutes en plus pour le temps passé aux vestiaires.
- Le débit de la carte se fait à la minute dès son passage dans la borne d'accès en entrée.
- Le client arrête le débit de sa carte en l'apposant sur la tablette horaire prévue à cet effet, située à proximité de la banque d'accueil. Dès lors que le lecteur affiche le solde de la carte et sa date de validité, le temps n'est plus décompté.
- La carte n'autorise plus l'entrée si son solde est inférieur ou égal à 30 minutes. En deçà de ce crédit minimum, le client a la possibilité de faire le rachat de 10 heures cumulables avec le temps lui restant. La validité de sa carte est alors prolongée de 18 mois.

#### ▪ Caractéristiques des entrées famille piscine et famille parc aquatique

- Valable pour deux ou un adulte majeur et deux enfants de moins de 16 ans et un enfant supplémentaire. La formule s'applique en fonction des périodes (bleue et jaune).

- Caractéristiques des abonnements annuels

- Les abonnements annuels sont valables 1 an de date à date
    - L'abonnement « La Calinésie » permet l'accès à tous les espaces aquatiques sur la période bleue et jaune.
    - L'abonnement est nominatif, le bracelet ne peut être prêté, il doit servir exclusivement à son propriétaire. Toute personne surprise à prêter son bracelet, verra son bracelet interdit sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.
    - L'abonnement annuel engage le client sur un an, le client ne peut pas se désengager.
    - Le prélèvement mensuel est possible sur cet abonnement.

**Une clause résolutoire prévoit qu'en cas de non-paiement total ou partiel de l'une des échéances contractuelles, le contrat sera résilié de plein droit. L'accès aux espaces autorisés sera suspendu et le badge mis en opposition.**

- Tarif spécial évènements, un tarif spécial est pratiqué. Afin d'en bénéficier, l'utilisation des cartes / bracelets d'entrée ou abonnement n'est pas autorisée. Les événements sont les suivants : fête des mères, fête des pères, fête des grands-mères, fête des grands-pères, Saint-Valentin
- Tarif groupe, sur réservation. Tarifs accordés aux organismes ou associations constituées, aux conditions suivantes :
  - Minimum 10 personnes
  - Arrivée et paiement groupés
  - Présentation à l'accueil d'un justificatif de l'organisme.
  - Utilisation des vestiaires collectifs. - Le temps pour les groupes peut être limité à 3 heures dans l'établissement.
  - Les groupes devront avoir pris connaissance au préalable du Plan d'organisation de la surveillance et des secours (disponible sur notre site internet) et plus particulièrement de l'article 9.
- Tarif crèche, centre de loisirs et espaces jeunes.
  - Tarif applicable aux centres de loisirs et espaces jeunes, sans effectif minimum (sur présentation d'un justificatif)
  - La gratuité n'est pas accordée aux enfants de moins de 3 ans
  - La gratuité est accordée aux accompagnateurs en mission pour La Cali.
  - La réservation est obligatoire.
  - L'accueil des groupes se fera obligatoirement avec la présence de personnels accompagnants réglementaires, aucune dérogation ne sera permise.
  - Les groupes devront avoir pris connaissance au préalable du Plan d'organisation de la surveillance et des secours (disponible sur notre site internet) et plus particulièrement de l'article 9.
- Tarif établissements thérapeutiques.
  - Tarif applicable aux établissements de soin et établissements thérapeutiques, sans effectif minimum (sur présentation d'un justificatif)
  - La réservation est obligatoire
  - L'accueil des groupes se fera obligatoirement avec la présence des personnels accompagnants réglementaires, aucune dérogation ne sera permise.
  - Les groupes devront avoir pris connaissance au préalable du Plan d'organisation de la surveillance et des secours (disponible sur notre site internet) et plus particulièrement de l'article 9.

▪ Tarif CE, amicales et partenaires

- La prise de contact doit se faire par email à [contact@la-calinesie.fr](mailto:contact@la-calinesie.fr) ou par courrier
- Le nom de l'Entreprise et celui de son responsable,
  - Adresse de facturation,
  - Numéros de téléphone.

Service possible uniquement sur la plateforme billetterie en ligne avec les identifiants transmis par les services de La Calinésie.

Possibilité d'achat à partir de 10 unités.

▪ Lot tombola

Pour les tombolas et lotos, un lot d'une valeur d'une entrée piscine adulte et une entrée piscine enfant est offert. L'organisme agréé devra adresser à Mr Le Président de La Cali un courrier ou un email en justifiant la demande. Valable pour les organismes du territoire de La Cali.

**5.3 - Tarifs « Activités aquatiques » - abonnement ou à l'unité**

	<b>LA SEANCE</b>	<b>Carte annuelle</b>	<b>10 SEANCES</b>
<b>TYPE D'ACTIVITE</b>	<i>Toutes activités aquatiques – 1 séance de 45 minutes</i>		
<b>PUBLICS</b>	<i>Enfants et adultes de 16 ans et + (selon règlement des activités)</i>		
<b>SUPPORTS</b>	<i>Ticket vendu à l'unité Flash code (billetterie en ligne)</i>	<i>Carte nominative</i>	<i>Carte nominative</i>
<b>VALIDITE</b>	<i>Valable uniquement sur réservation et paiement en ligne ou au guichet</i>	<i>Valable 1 an pour un maximum de 3 activités par semaine. Offre proposée dans la limite de 100 produits vendus.</i>	<i>Valable 1 an de date à date - Toutes séances non utilisées dans ce délai seront perdues**</i>

\*\* Le reliquat peut être reporté uniquement pour l'achat d'un nouvel abonnement

▪ Caractéristiques des abonnements aux activités

**10 séances :**

Les séances s'effectuent uniquement sur réservation Internet, par téléphone ou à l'accueil

Les séances sont valables 1 an de date à date - Toutes séances non utilisées dans ce délai seront perdues. Le reliquat peut être reporté uniquement pour l'achat d'un nouvel abonnement.

La carte est rechargeable à tout moment.

Les usagers peuvent réserver l'activité de leur choix pour une prestation de même valeur, au jour et à l'heure de leur choix (en fonction des places disponibles)

**Carte annuelle :**

Les séances s'effectuent uniquement sur réservation Internet, par téléphone ou à l'accueil pour l'ensemble des activités adultes.

Les séances sont valables 1 an de date à date avec un maximum de 3 séances par semaine - Toutes séances non utilisées dans ce délai seront perdues.

Le client s'engage à annuler sa séance 4 heures avant son démarrage. En cas d'absence à 6 cours réservés dans l'année, l'abonnement sera résilié et n'occasionnera pas de remboursement.

Les usagers peuvent réserver l'activité de leur choix pour une prestation parmi l'ensemble des activités adultes, au jour et à l'heure de leur choix (en fonction des places disponibles)

**A la séance :**

Les séances s'effectuent uniquement sur réservation, Internet, par téléphone ou à l'accueil.

Les usagers peuvent réserver l'activité de leur choix en fonction des places disponibles.

### **Stages vacances scolaires et CaliSauve :**

Des stages de natation sont proposés pour les enfants de 6 à 12 ans pour l'apprentissage ou le perfectionnement de la natation sur quinze jours consécutifs (10 leçons) ou une semaine (5 leçons).

Ces stages de natation se déroulent sur les périodes de vacances scolaires. Une leçon correspond à 45 minutes. La participation au stage n'ouvre pas l'accès aux bassins en dehors du temps du stage. L'enfant se verra remettre un diplôme en fin de stage mentionnant les étapes de la natation acquises.

Aucun remboursement, ni report ne pourra être effectué sur une leçon manquée.

Des stages « Calisauve » - 10 séances consécutives pour les enfants de 3 à 6 ans avec un parent accompagnateur. Le Calisauve est une boîte à outils pour les parents afin d'aider l'enfant à évoluer au sein d'une piscine en sécurité.

Aucun remboursement, ni report ne pourra être effectué sur une leçon manquée.

### **Animations :**

Anniversaire : Ouvert aux enfants de 6 à 12 ans. Maximum de 10 enfants et 2 parents accompagnateurs. La prestation comprend l'accès à la salle d'anniversaire + 1 heure d'animation assurée par un animateur de La Calinésie + 1 heure en accès libre aux bassins sous la surveillance de 2 parents dans l'eau.

Les parents ont la responsabilité d'apporter le goûter d'anniversaire (gâteau type quatre-quarts) et des boissons ainsi que des couverts recyclables (le verre est interdit) – pas de possibilité de stocker au frais. La Calinésie décline toute responsabilité concernant les produits extérieurs apportés et ingérés par les clients. La salle d'animation sera rendue propre par les clients à la fin de la prestation.

Les enfants seront sous la responsabilité des parents en dehors de l'animation.

### **Club enfant :**

Animation et surveillance proposée pour les enfants de 6 à 9 ans assurée par un animateur pour une session de 2h maximum. Le tarif s'entend hors droit d'entrée aux bassins. Le prix de l'entrée est à ajouter à la prestation.

### **Attestation d'aisance aquatique :**

Prestation à ajouter au prix d'entrée aux bassins. Un certificat, s'il a lieu d'être est remis au client. Présentation obligatoire d'un papier d'identité.

### **Article 6 – Modalités de vente**

La vente des droits d'entrée ne pourra s'effectuer qu'à la caisse située à l'entrée du centre aquatique ou sur le service d'achat en ligne.

Seuls les agents de caisse sont en mesure de procéder aux ventes en caisse.

L'acheteur fera son affaire personnelle et sous sa responsabilité des acquisitions de billets ou de forfaits. Il s'engage à prendre à la connaissance des présentes CGV.

### **6.1 – Compte Abonné**

Tout achat d'une carte multi-entrées ou d'un abonnement centre aquatique nécessite d'avoir un compte abonné. Le support (carte ou bracelet) ne peut être envoyé, il doit être retiré à l'accueil du centre aquatique.

Comment créer son compte abonné ?

- Auprès d'un agent de caisse, à l'accueil du centre aquatique
- Par internet, en se connectant sur le site du centre aquatique rubrique « Activités et compte abonné » une fois les documents demandés, vérifiés, un retour de mail informera l'utilisateur sur ses identifiants. Il convient de justifier d'un document énuméré au point 8.1 pour toute demande visant à obtenir un tarif résident. Un **identifiant abonné est nécessaire pour bénéficier du tarif résident**

Le nouvel abonné recevra ses identifiants par mail, ils lui permettront :

- De recharger sa carte d'abonnement horaire ou entrée (hors tarifs réduits)
- De recharger sa carte d'activité
- D'acheter des entrées pour la piscine, le bien-être et le parc aquatique
- Consulter l'état de ses cartes et abonnements
- Connaître le nombre de places restant pour les activités aquatiques
- Réserver les activités

## 6.2 – Supports Carte et bracelet

**Au montant de la souscription à toute formule multi-entrées, à un abonnement « activités » ou à un abonnement, vient s'ajouter un montant de :**

- 3€ pour la fourniture de la carte d'accès pour l'espace aquatique et les activités.
- 5€ pour la fourniture du bracelet pour l'espace bien être.

Le support (carte ou bracelet) est la propriété de l'utilisateur qui doit ensuite le conserver pour le faire recharger.

En cas de perte, de vol ou de détérioration, la recréation du support sera facturée à l'utilisateur, au tarif en vigueur.

## **7-MODALITES d'ACCES AU PARC AQUATIQUE**

L'utilisateur doit être en possession du billet d'accès sous forme numérique ou papier ou des cartes ou bracelets.

L'accès est conditionné au respect du règlement intérieur et pourra être refusé en raison de comportements ou d'états inappropriés et de nature à perturber le fonctionnement du centre ou de mettre en danger l'utilisateur ou des tiers.

Il en sera de même dans l'hypothèse de non-respect des règles d'hygiène.

L'accès au centre pourra être limité en nombre afin de respecter la capacité d'accueil ou des règles spécifiques liées à des consignes sanitaires.

### **7.1 – Réservation**

La réservation des activités aquatiques est obligatoire, à l'accueil ou en ligne sur le site du centre aquatique.

Les réservations sont possibles jusqu'à une heure avant le début de l'activité et annulables 4 heures avant le début du cours, passé ce délai la séance sera débitée sur la carte de l'abonné.

Pour les entrées « activité » à l'unité, aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation de la part du client.

### **7.2 – Préinscription aux activités sur abonnement**

La préinscription en ligne est possible pour les activités aquatiques.

L'inscription ne sera validée que lorsque le règlement de l'activité sera effectué en caisse du centre aquatique ou en ligne lorsque l'abonné bénéficie d'un compte valide. Les délais sont précisés lors de l'ouverture à la préinscription.

## **Article 8 – Tarifs et Modes de paiement**

### 8.1 – Tarifs

Les tarifs pratiqués conformément à la délibération en vigueur du conseil communautaire sont consultables au centre aquatique ainsi que sur le site internet du centre aquatique. Les tarifs s'entendent en euros et toutes taxes comprises (TTC).

Toute modification fera l'objet d'une nouvelle délibération validée en conseil communautaire.

Pour bénéficier du tarif applicable aux résidents de La Cali, les habitants du territoire devront être en possession d'une carte résident ou présenter un justificatif de domicile



- **La carte résident**

Concerne les habitants de La Cali.

Elle est valable 18 mois.

**Conditions d'obtention de la carte résident :**

Pour obtenir la carte de résident, un dossier devra être complété et remis au service Centre aquatique ; une pièce d'identité du demandeur ou une attestation sur l'honneur sera demandée pour finaliser la validation du dossier.

Ce dossier nominatif contiendra plusieurs pièces à fournir obligatoirement (joindre uniquement les photocopies des justificatifs) :

- Le formulaire dûment rempli et signé (téléchargeable sur le site [www.lacali.fr](http://www.lacali.fr))
- 1 photo d'identité (nom et prénom indiqués au dos) par personne de + de 16 ans
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom et adresse du demandeur : Facture de téléphone fixe ou mobile, eau, électricité, gaz, assurance du logement, Quittance de loyer, taxe d'habitation...
- Attestation sur l'honneur certifiant l'exactitude des informations et documents fournis, dûment complétée et signée par le ou les demandeurs. Attestation disponible en téléchargement sur le site de La Cali ou manuscrite.

La photocopie d'une pièce d'identité n'est pas acceptée (conformément au règlement général de protection des données RGPD).

*Pour les personnes habitant chez des particuliers (parents, amis, etc) il faut présenter les documents suivants :*

- un document fourni par l'hébergeant attestant sur l'honneur la résidence du demandeur à son domicile,
- Un justificatif de domicile de l'hébergeant et une pièce d'identité de ce dernier,

L'obtention de la carte résident générera un code abonné qui permettra d'effectuer des achats en ligne.

**Le tarif résident est applicable :**

- A celui qui habite sur le territoire de La Cali

**Les communes du territoire de La Cali sont les suivantes :**

Abzac , Arveyres, Bayas, Bonzac, Cadarsac, Camps sur l'Isle, Chamadelle, Coutras, Daignac, Dardenac Espiet, Génissac, Gours, Guîtres, Izon, Lagorce, Lalande de Pomerol, Lapouyade, Le Fieu, Les Billaux, Les Eglisottes et Chalaures, Les Peintures, Libourne, Maransin, Moulon, Nérigean, Pomerol, Porchères, Puynormand, Sablons, Saint Antoine sur l'Isle, Saint Christophe de Double, Saint Ciers d'Abzac, Saint Denis de Pile, Saint Germain du Puch, Saint Martin de Laye, Saint Martin du Bois, Saint Médard de Guizières, Saint Quentin de Baron, Saint Sauveur de Puynormand, Saint Seurin sur l'Isle, Savignac de l'Isle, Tizac de Curton, Tizac de Lapouyade, Vayres.

Le personnel d'accueil effectuera des contrôles inopinés auprès des usagers afin de vérifier la véracité des informations transmises lors de la constitution du Passeport Calinésien ;

**Le tarif réduit est applicable sur production de justificatifs :**

- Aux personnes en situation de handicap.
- Aux familles nombreuses (à partir de trois enfants sur présentation du livret de famille)
- Aux seniors à partir de 62 ans
- Aux étudiants (sur présentation de la carte étudiant).
- Aux bénéficiaires des minimas sociaux :
  - 1- L'allocation adulte handicapée (AAH) est versée aux personnes handicapées ayant un taux d'incapacité d'au moins 80%.
  - 2- L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) complète la pension d'invalidité pour les personnes aux ressources faibles.
  - 3- Le Revenu de solidarité active (RSA) « socle », qui a remplacé en juin 2009 le Revenu minimum d'insertion (RMI), constitue un revenu minimum pour les personnes sans ressources.
  - 4- L'allocation de solidarité spécifique (ASS) concerne les chômeurs de longue durée ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage.
  - 5- La Prime transitoire de solidarité a remplacé mi-2015 l'allocation transitoire de solidarité (ATS), pour les demandeurs d'emploi de plus de 60 ans en fins de droits, ayant suffisamment cotisé pour la retraite mais n'ayant pas encore atteint l'âge de départ.
  - 6- L'allocation temporaire d'attente (ATA) : prestation attribuée à des personnes temporairement confrontées à un problème d'insertion (demandeurs d'asile, anciens détenus...).
  - 7- L'allocation veuvage (AV) s'adresse aux conjoints survivants (non remariés, pacsés ou en vie maritale) de moins de 55 ans, ayant de faibles ressources.

- 8- L'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA, ex minimum vieillesse) est versée aux personnes âgées de 60 ans (60 ans en cas d'incapacité au travail) ayant de faibles ressources.
- 9- Le Revenu de solidarité outre-mer (RSO) est destiné aux personnes de 55 à 65 ans vivant dans les départements d'outre-mer ou à Saint-Pierre et Miquelon, ayant bénéficié du RSA pendant au moins deux ans.

**La gratuité est accordée aux enfants de moins de 3 ans et aux personnes accompagnant une personne en situation de handicap dans un cadre privé.**

## **8.2 – Modes de paiement**

- Le centre aquatique accepte les règlements suivants :
  - en numéraire limité au plafond de 300 euros,
  - carte bancaire à partir de 1 euro,
  - chèque bancaire
  - chèque vacances ANCV,
  - coupon sport ANCV,
  - prélèvement automatique
  - virement automatique

### **8.2.1 – Paiement différé**

- Paiement en une fois par virement automatique ou mandat administratif pour les associations, les collectivités, les organismes sociaux et entreprises. Au préalable, il sera présenté un bon de commande sur lequel apparaîtra obligatoirement le numéro de SIRET.
- Le paiement par prélèvement bancaire en plusieurs fois pour les abonnements est réservé aux activités suivantes :
  - 1 an centre aquatique + espace bien-être + accès parc aquatique illimité – pass annuel (12 mensualités)
  - Abonnement annuel activité : Possibilité de paiement par prélèvement automatique à la condition de s'engager sur une année (12 mensualités, la première étant due le jour de l'achat).

Une clause résolutoire prévoit qu'en cas de non-paiement total ou partiel de l'une des échéances contractuelles, le contrat sera résilié de plein droit. L'accès aux espaces autorisés sera suspendu et la carte ou le bracelet mis en opposition.

## **Article 9-RESPONSABILITE**

La responsabilité du Centre ne peut en aucun cas être engagée pour la survenance d'évènements constitutifs de la force majeure ou du fait d'un tiers tel que la survenance d'intempéries, de grèves, de difficultés d'accès au Centre.

La responsabilité du Centre ne peut être également engagée en cas de modifications, suspensions totales ou partielles des activités et accès au Centre pour des motifs de sécurité ou de maintenance.

## **Article 10 – Assurance**

Le centre aquatique de La Cali est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements Intérieurs des différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

## **Article 11 – Remboursement**

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire, des demandes de remboursement exceptionnelles peuvent être autorisées, ces situations seront examinées au cas par cas et délibérées.

## **Article 12-Droit de Rétractation**

L'article L 121-21-8 du Code de la consommation précise que le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour l'achat à distance de prestations «de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs », commandées sous forme d'un forfait ou séparément, pour une date ou selon une périodicité déterminée.

En conséquence, l'acheteur à distance ne bénéficiant pas de la faculté de rétractation pour les prestations de loisirs proposées par le Centre, les conditions d'achat de modification ou d'annulation de telles prestations sont seules soumises aux présentes conditions générales de vente.

Toutefois, l'achat à distance de prestations à date libre bénéficie d'un droit de rétractation résultant des dispositions de l'article L121-21 et L243-3 du Code de la consommation.

Ce droit de rétractation peut être exercé dans la limite de 14 jours à compter du jour de la conclusion du contrat (date de réception du paiement de la commande), sans supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L.121-21-3 à L.121-21-5 du code de la consommation.

Pour exercer ce droit, le client doit, impérativement, avant l'expiration du délai précité, retourner le formulaire de rétractation téléchargeable sur le site à [www.la-calinesie.fr](http://www.la-calinesie.fr) ou effectuer toute autre déclaration exprimant sa volonté claire et explicite de se rétracter, par e-mail [contact@la-calinesie.fr](mailto:contact@la-calinesie.fr) ou par courrier 11 rue Logroño – 33500 LIBOURNE  
Il sera alors procédé au remboursement des sommes versées à la commande dans un délai de 14 jours à compter de la réception de la demande de rétractation.

### **Article 13- COOKIES**

La CALI recourt sur le Site à l'usage de Cookies permettant d'assurer de façon optimale la navigation.

L'Utilisateur a toujours la possibilité de paramétrer son navigateur afin de refuser les Cookies tout en conservant la possibilité de navigation sur le Site.

La CALI n'est pas responsable des mauvais fonctionnements consécutifs à la non-acceptation de Cookies par l'Utilisateur

### **Article 14 – Protection des données personnelles**

Les données personnelles communiquées par l'Utilisateur sur le Site sont soumises à la loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi qu'au Règlement européen sur la protection des données (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016. Ledit Règlement est applicable à compter du 25 mai 2018.

Au sens de ce dernier, doit être considéré comme le responsable du traitement la CALI telle qu'identifiée en préambule des présentes conditions générales d'utilisation.

Lors du traitement des données, la CALI s'engage à appliquer les principes de protection des données dès la conception (privacy by design) et de protection des données par défaut (privacy by default) imposée par les textes susvisés.

Le recueil et le stockage d'informations concernant les Utilisateurs poursuivent les finalités suivantes : assurer la fonctionnalité du Site et améliorer sa qualité, informer les Utilisateurs, personnaliser l'offre à leur intention et leur apporter une assistance, faire bénéficier les acquéreurs potentiels d'offres promotionnelles et procéder aux transactions relatives à l'acquisition de billets, abonnements ou droit d'entrée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679 adopté le 14 avril 2016, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation, à la portabilité ainsi qu'à opposition en contactant notre adresse courriel [contact@la-calinesie.fr](mailto:contact@la-calinesie.fr)

À tout moment, et conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous restez libre de former opposition aux envois d'emails réalisés par La CALI ou solliciter votre retrait du fichier de la CALI en envoyant un email à l'adresse [contact@la-calinesie.fr](mailto:contact@la-calinesie.fr)

Ce lien de désabonnement sera systématiquement apposé au terme de chacun des envois.

Conformément aux dispositions des articles 38 à 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et même de suppression des données qui vous concernent.

Vous pouvez l'exercer en envoyant un email à l'adresse [contact@la-calinesie.fr](mailto:contact@la-calinesie.fr). Ce lien vous permettra notamment de modifier, rectifier, actualiser et corriger l'ensemble des informations contenues dans notre base de données.

Vous pouvez également déposer une réclamation auprès de la CNIL en cas de non-respect des dispositions du présent article. Pour plus d'informations sur vos droits : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

Dans le cadre de l'exécution du présent contrat, les données personnelles collectées par le centre aquatique de La Cali sont utilisées pour :

Mettre à disposition le compte abonné

Organiser les activités aquatiques

Gérer l'abonnement

Assurer la facturation

Tracer les problématiques de responsabilité contractuelle vis-à-vis des usagers et gérer les réclamations et préserver les intérêts légitimes de la Cali

Diffuser de l'information relative au centre Aquatique

Les données personnelles sont traitées par La Cali et sont conservées pendant une durée maximale de 3 ans à compter de la délivrance d'un billet, de la fin d'un abonnement ou de la désinscription au compte sauf obligation légale de conservation légale plus longue.

Les données personnelles sont traitées selon les finalités poursuivies, par :

- des prestataires externes en charge de la mise en œuvre des traitements de données personnelles ou dans le cadre de missions de conseils et d'assistance auprès de la CALI. Dans cette hypothèse, le Centre s'engage à contractualiser ses rapports avec ses sous-traitants, conformément aux dispositions légales et réglementaires –
- Toute personne physique ou morale notamment les autorités judiciaires habilitées par une décision de justice ou par la loi.

Le Délégué à la Protection des Données (DPO) est joignable par mail à [rgpd@girondenumerique.fr](mailto:rgpd@girondenumerique.fr)

#### **Article 15-Droit applicable et compétence de juridictions**

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français

L'utilisateur peut saisir en application de l'article R.631-3 du Code de la consommation soit :

- l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile ;
- la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

#### **Article 16-Médiation**

Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, l'utilisateur pourra recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose au Centre.

L'adresse du site Internet dudit médiateur est la suivante : <http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>.

Dans le cadre d'un litige opposant La Cali à un consommateur, le recours à la médiation n'est ouvert qu'à la condition que la réclamation n'ait pas été préalablement examinée par un juge ou un autre médiateur, et qu'elle ait déjà fait l'objet d'une réclamation recours adressée à l'adresse suivante : Centre aquatique de La Cali : 11 rue Logroño 33 500 LIBOURNE.

#### **Article 17- NON RENONCIATION A UNE CLAUSE**

La non-application d'une stipulation des présentes conditions générales de ventes n'emporte pas, de la part de la CALI, renonciation à son application dans le futur.

#### **ARTICLE 18-INVALIDITÉ D'UNE CLAUSE - NULLITÉ**

Si une ou plusieurs stipulations des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations conserveront leur pleine validité sauf si elles présentent un caractère indissociable avec la stipulation non valide.

La nullité d'une clause quelconque des présentes n'affecte pas la validité des autres clauses.